

# RÉUNION DE QUARTIER SAINT-LÉON

23 FÉVRIER  
2023

[colmar.fr](http://colmar.fr)





Le quartier Saint-Léon, au nord de Colmar, accueille des structures essentielles au dynamisme de la cité, comme le Parc des Expositions. Une autre partie du quartier fait la part belle aux espaces verts, jardins familiaux et rues agréables à vivre...  
Découvrez le quartier au travers de ces quelques zooms.

## UN PEU D'HISTOIRE...

Historiquement, ce secteur est avant tout agricole. Au début du 19<sup>e</sup> siècle, le cimetière du Ladhof est construit au nord-est de la ville. Vers 1843-1845, l'armée érige une caserne de cavalerie (quartier Lacarre). D'autres bâtiments militaires sont érigés dans le quartier, comme la caserne Macker entre 1904 et 1905 (aujourd'hui la cité administrative). Le quartier Walter sort de terre entre 1905 et 1909 et le quartier Bruat entre 1912 et 1913.



Présente dès le 19<sup>e</sup> siècle, l'industrie contribue aussi à l'extension du quartier, notamment grâce à la filature *Ab-der-Halden* puis *Lauth* ou aux grandes brasseries de Colmar après la Première Guerre mondiale.

La cité Saint-Vincent-de-Paul voit le jour en 1952. C'est ensuite le tour de la cité de la rue d'Ostheim entre 1953 et 1956.



### Aujourd'hui,

le quartier Saint-Léon est un lieu de vie où sont installées des institutions tels que le 152<sup>e</sup> régiment d'infanterie, le service d'incendie et de secours (sapeurs-pompiers) ou le groupement de gendarmerie du Haut-Rhin.



#### Pourquoi l'appellation Saint-Léon ?

Le quartier a pris le nom de l'église Saint-Léon, construite à partir de 1964.

Groupe scolaire et gymnase  
Maurice Barrès, rue d'Ostheim.

# DANS CE QUARTIER, VOUS TROUVEREZ...

## Des jardins familiaux



Le quartier abrite les "Jardins Timken" (37 parcelles de 300 m<sup>2</sup>) et les "Jardins du cimetière" (45 parcelles). Ils font partie des quinze sites de jardins familiaux à Colmar. Grâce à ces jardins, les habitants peuvent venir faire pousser fruits et légumes. Une association gère l'attribution des parcelles.



+ D'infos : 03 89 80 28 31

[associationdesjardinsfamiliauxdecolmar.fr](http://associationdesjardinsfamiliauxdecolmar.fr)

« Disposer d'un îlot de verdure, en particulier quand on vit en immeuble, c'est un vrai bonheur ! Cela permet aussi d'initier les enfants au jardinage. »



**Daniel Cazanove**  
Président de l'association  
des jardins familiaux de Colmar



Le parc autour de l'aire de jeux Mozart

## Des rues aux noms mélodieux...



Dans ce secteur dénommé "quartier des musiciens", toutes les rues sont de concert : rue Maurice-Ravel, rue Giuseppe-Verdi, rue Frédéric-Chopin, rue Georges-Bizet... sans oublier l'aire de jeux Mozart. Ces lieux portent le nom de célèbres compositeurs et musiciens.



L'aire de jeux Mozart

## La Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS)

La construction de la Structure d'accompagnement vers la sortie (SAS), rue d'Agen, est en cours. Ce nouveau type d'établissement pénitentiaire est tourné vers la réinsertion. Il est destiné à accueillir les personnes condamnées à de courtes peines (inférieures ou égales à deux ans). Pour cet établissement de 120 places, les choix architecturaux s'éloignent des codes carcéraux habituels. La mise en service est prévue en 2024. Ce chantier est piloté par l'Agence publique pour l'immobilier et la justice (APIJ).



La SAS en construction



Vue sur le bâtiment administratif



**Le saviez-vous ?** La SAS se trouve sur le site des anciens abattoirs municipaux. Pour démolir les derniers bâtiments de ces abattoirs et préparer le terrain à la construction de la SAS, la collectivité a investi plus de 175 000 € de 2020 à 2022.

## Le Parc des Expositions

Cet espace de 45 000 m<sup>2</sup> accueille salons, foires et expositions en tout genre. Son histoire est intimement liée à celle de son événement phare, la Foire aux vins d'Alsace. Le Parc des Expositions a été créé en 1968 pour répondre à l'augmentation du nombre de visiteurs à la Foire régionale des vins d'Alsace, qui se tenait jusqu'alors au centre-ville de Colmar. Aujourd'hui, la société Colmar Expo SA exploite la structure dans le cadre d'une Délégation de service public (DSP).



# DES TRAVAUX POUR UN MEILLEUR CADRE DE VIE

La Ville de Colmar et l'Agglomération investissent année après année pour rendre le quartier agréable et fonctionnel: réaménagement de la voirie, entretien des bâtiments et des espaces verts, etc.

**Voici les principales opérations de 2021 et 2022.**



## Voirie & éclairage public

En 2021, l'impasse de la **rue des Brasseries** et la **rue des Carlovingiens** ont bénéficié de travaux de réaménagement.

*Coût total : 382 000 €.*

Dans la **rue des Carlovingiens** (entre les **rues des Belges et des Papeteries**), un nouvel éclairage public a été installé et le réseau Orange a été enfoui.

*Coût : 52 000 €.*

En 2022, des travaux d'aménagement se sont déroulés dans la **rue Charles-Marie-Widor**.

*Coût : 540 000 €.*

L'installation d'un nouvel éclairage public et l'enfouissement du réseau Orange ont également été réalisés. Le carrefour à feux avec la **rue du Ladhof** a été rénové.

*Coût : 210 000 €.*

## Eau & assainissement



En 2021, la **rue des Carlovingiens** (entre les **rues des Belges et des Papeteries**) a bénéficié d'un renouvellement des réseaux d'eau et des branchements.

*Coût : 140 000 €.*

En 2022, **rue Charles-Marie-Widor**, les réseaux d'eau et d'assainissement ont été renouvelés.

*Coût total : 702 000 €.*

## Gaz & électricité

En 2021, des travaux sur les réseaux de gaz se sont déroulés dans les **rues des Papeteries, Henry-Wilhelm, de la Houblonnière, de Holtzwihr et de Riedwihr**.

*Total : 398 000 €.*

En 2022, le réseau de gaz a été renforcé **rue de la 1<sup>re</sup> Armée**.

*Coût : 325 000 €.*

En 2021, un renforcement du réseau d'électricité a été réalisé dans la **rue Jean-Jaurès**.

*Coût : 25 300 €.*

En 2022, le réseau d'électricité a été renforcé **route de Strasbourg** entre le **rond-point des Casernes** et la **rue de Hollande**.

*Coût : 60 500 €.*



*Les travaux dans la rue Charles-Marie-Widor continuent cette année.*

## Espaces verts



En 2021 et 2022, **place Debussy**, l'aire de jeux a été réaménagée.

*Coût total : 52 000 €.*

En 2022, au carrefour des **rues Fleischhauer et de la 1<sup>re</sup> Armée Française**, un îlot de fraîcheur a été aménagé.

*Coût : 25 500 €.*



## Nettoieiment



En 2021, **rue des Brasseries** (numéros 13, 15 et 17), un site de collecte des déchets a été créé au pied d'un immeuble de Pôle Habitat. Six conteneurs enterrés et deux abris-bacs à biodéchets ont été installés.

*Coût : 40 000 €.*

En 2022, **rue Fleischhauer**, le site de conteneurs enterrés a été rénové et quatre bacs ont été installés.

*Coût : 40 000 €.*

## Enseignement



En 2021 et 2022, des travaux d'entretien et d'amélioration ont été réalisés dans les **écoles maternelle et élémentaire Barrès** et à l'**école maternelle Magnolias**.

*Coût total : 80 720 €.*

## Social

En 2021 et 2022, des subventions ont été versées à l'association *Manne Emploi* pour des travaux d'entretien et d'amélioration divers (travaux sur la toiture, de couverture, réfection du sol), etc.

*Coût total : 24 000 €.*

## Parc des Expositions

La Ville a réalisé des travaux d'entretien au **Parc des Expositions**. En 2021, le hall 1 a bénéficié d'une réfection de toiture. En 2021 et 2022, dans le théâtre, la couverture et la structure des gradins ont été reprises.

*Coût total : 774 000 €.*

## Cultes



Les deux dernières années, la Ville a attribué des subventions au Conseil de Fabrique pour des travaux d'entretien au presbytère, à la salle paroissiale et à l'**église Saint-Léon**, notamment pour la préservation des vitraux.

*Coût total : 75 300 €.*



L'info en + : en 2022, **rue des Carolingiens**, une caméra de vidéoprotection a été installée.

*Coût : 7 000 €.*

# VOS ÉLUS À VOTRE ÉCOUTE



**Éric Straumann**  
Maire de Colmar  
Président de Colmar Agglomération



**Odile Uhlich-Mallet**  
1<sup>re</sup> Adjointe au Maire de Colmar  
En charge de l'urbanisme, de l'équité territoriale et de la transition énergétique



**Pascal Sala**  
En charge du commerce, de l'artisanat et de l'occupation du domaine public



**Sybille Berthet**  
En charge de la jeunesse, de l'enfance et de l'éducation



**Christian Meistermann**  
En charge de la voirie, de l'espace public, du développement durable, des espaces verts et des milieux naturels



**Nathalie Prunier**  
En charge de la solidarité, des personnes âgées, du handicap et de la santé



**Michel Spitz**  
En charge de la culture, des arts et du patrimoine



**Frédérique Schwob**  
En charge de l'attractivité, du marketing territorial et de l'innovation



**Olivier Zinck**

En charge des finances, de la prospective budgétaire, de la commande publique et des affaires juridiques



**Michèle Sengelen-Chiodetti**

En charge de la vie citoyenne, des affaires civiles, des ressources humaines et des relations internationales



**Barbaros Mutlu**

En charge des sports et des loisirs



**Emmanuella Rossi**

En charge de la sécurité et de la médiation



**Frédéric Hilbert**

En charge de la mobilité douce et urbaine et des déplacements à vélo



**Alain Ramdani**

En charge de la politique de la Ville

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Mairie de Colmar

Tél. 03 89 20 68 68

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

Permanence le vendredi jusqu'à 19h (pour l'état civil et les titres d'identité)

### Antenne ouest (annexe)

Tél. 03 89 79 51 93

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

### LES NUMÉROS UTILES

Police : 17

Pompiers : 18

Samu : 15



## LES SERVICES EN LIGNE

*De nombreuses démarches administratives sont désormais réalisables en ligne par les usagers : des démarches simples et rapides, qui évitent les temps d'attente à la Mairie !*

*L'ensemble de ces démarches peut bien sûr être effectué directement à la Mairie.*

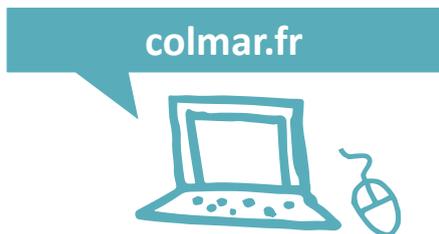
### Besoin d'une carte d'identité ou d'un passeport ?

**Attention, les délais peuvent s'allonger suivant les périodes de l'année. Comptez quatre à six semaines pour obtenir un nouveau titre.**

#### Mode d'emploi :

Pour une carte nationale d'identité ou un passeport, effectuez une pré-demande en ligne sur [passeport.ants.gouv.fr/](http://passeport.ants.gouv.fr/) puis prenez rendez-vous sur [eservices.colmar.fr](http://eservices.colmar.fr)

Vous pouvez également venir directement en Mairie, mais le temps d'attente est variable.



### Actes d'état civil

Demandes d'actes de naissance, de mariage ou de décès, effectuez directement votre demande en ligne, rendez-vous sur [colmar.fr](http://colmar.fr)

### Inscription sur les listes électorales

**Cette inscription est nécessaire pour faire valoir son droit de vote.**

#### Mode d'emploi :

Inscrivez-vous en ligne, grâce au téléservice disponible sur [service-public.fr](http://service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.

### Recensement citoyen

Tout jeune français à l'obligation de se faire recenser dès ses 16 ans.

N'oubliez pas cette démarche, et rendez-vous sur la plateforme [eservices.colmar.fr](http://eservices.colmar.fr)

### Pré-demande de Pacte civil de solidarité

#### Mode d'emploi :

Saisissez directement les informations pour votre pré-demande de PACS sur [service-public.fr](http://service-public.fr)

## Ramassage des ordures ménagères et biodéchets

Le service gestion des déchets de Colmar Agglomération assure l'enlèvement des ordures ménagères sur Colmar. Les déchets sont enlevés deux fois par semaine. La collecte est effectuée le matin à partir de 5h40. Les bacs doivent être sortis la veille à partir de 20h et rentrés après le passage du véhicule de collecte pour ne pas encombrer les trottoirs. Des rattrapages de collecte sont réalisés lors des jours fériés.

Retrouvez les calendriers de ramassage sur le site : [agglo-colmar.fr/collecte-dechets](http://agglo-colmar.fr/collecte-dechets)

## Espace France services

L'espace France services permet aux habitants d'avoir accès à des services publics de proximité. Mis en place par l'État, ce dispositif est porté à Colmar par l'association Face Alsace. Deux bornes informatiques et deux bureaux de confidentialité sont à votre disposition. Vous trouverez des informations ou encore un accompagnement dans vos démarches administratives.

Les structures partenaires tiennent aussi des permanences, notamment la CAF, l'Assurance maladie, l'Assurance retraite ou les Finances publiques.



5 rue de Zurich

Du mardi au samedi de 8h30 à 12h  
et sur rendez-vous du mardi au vendredi  
de 13h30 à 17h.

## Les ateliers municipaux

Découvrez les nouveaux locaux des ateliers municipaux et communautaires, **avenue de la Foire aux vins**. Ce bâtiment permet un meilleur accueil du public et vous y trouverez de nombreux services. Vous pourrez ainsi vous procurer par exemple votre badge déchetterie, un bio seau, des sacs biodéchets, des cabas de tri (bouteilles et plastique), le guide du tri des déchets. Mais également : un composteur et les récipients de collecte (ordures et biodéchets).



1 avenue de la Foire aux vins

Tél. 03 89 24 66 99

Lundi : de 8h30 à 12h

Mardi au jeudi : de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h30

Vendredi : de 8h30 à 12h  
et de 14h à 17h



Route de Sélestat, 1970 - Archives municipales de Colmar / DR